

INSCRIPTION TENNIS

SAISON 26-27



INFORMATIONS PERSONNELLES

	JOUEUR 1	JOUEUR 2	JOUEUR 3	JOUEUR 4
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Mobile				
Mail				
Adresse				
Code postal				
Ville				

ABONNEMENTS

ACCÈS TERRAIN

- ☐ **ABO. Base** 199€ ou 67€ en 3x
- ☐ **ABO. Duo** 389€ ou 130€ en 3x
- ☐ **ABO. Famille** 759€ ou 253€ en 3x

OPTIONS D'ABO.

- ☐ **Cours collectifs** 609€ ou 203€ en 3x
- ☐ **Plateaux** 319€ ou 107€ en 3x
- ☐ **Package** *Cours collectif+ Plateaux* 679€ ou 227€ en 3x

Licence -6 ans

☐ 13€

Licence 7 à 18 ans

☐ 23€

Licence Multiraquette

☐ 33€

Association Sportive

☐ 20€

Montant dû

☐ Chèque ☐ CB ☐ Espèces ☐ Virement

Enregistré le _____

☐ Prélèvement RIB / 3x sans frais

Par _____

1^{er} prélèvement _____ €

Prélèvements suivants _____ €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - INSCRIPTION L'inscription est effective dès réception du dossier complet (fiche d'inscription signée, règlement, certificat médical de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents) et sous réserve d'acceptation par le club.

ARTICLE 2 - TARIFS ET RÈGLEMENT Les tarifs sont valables pour la saison 2026-2027. Le règlement s'effectue à l'inscription.

ARTICLE 3 - ANNULATION Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit. Les remboursements ne sont accordés qu'en cas de déménagement (justificatif requis), maladie ou blessure de longue durée, plus de 3 mois (certificat médical d'arrêt définitif requis). Aucun remboursement ne sera effectué pour d'autres raisons.

ARTICLE 4 - ACCÈS AUX INSTALLATIONS L'accès aux courts est soumis à la présentation de la carte d'adhérent. Les horaires d'ouverture sont affichés à l'accueil. La réservation des courts s'effectue selon les modalités définies par le club.

ARTICLE 5 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ Chaque adhérent doit justifier d'une assurance responsabilité civile. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident, vol ou dégradation. La pratique du tennis s'effectue sous la responsabilité personnelle de chaque joueur en pratique libre (hors enseignement).

ARTICLE 6 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR Tout adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur du club. Le non-respect des règles peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement. Règlement disponible à l'accueil du club.

ARTICLE 7 - DROIT À L'IMAGE L'adhérent autorise le club à utiliser son image dans le cadre de la promotion des activités du club, sauf opposition écrite de sa part.

ARTICLE 8 - DONNÉES PERSONNELLES Conformément au RGPD, les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des adhésions. L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente.

FAIT LE _____ **A** _____

NOM/PRENOM _____

Signature de l'adhérent (précédée de «Lu et approuvé»)

Pièces à joindre > Certificat médical (nouveaux adhérents), photo d'identité.